



chemical solutions to **concrete** problems

# RELEASE AGENT 10 E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

### Chapitre 1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise

#### 1.1 Identifiant du produit

**Forme du produit** Mélange  
**Nom commercial** RELEASE AGENT 10 E  
**Code de produit** RA10E

#### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utiliser** Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Aucune information supplémentaire disponible

#### 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### **Fabricant**

NOX-CRETE, INC.  
1444 20E RUE SUD  
OMAHA, NE 68108  
Tél. : 402-341-2080  
Télécopieur : 402-341-9752  
Courriel: [corporate@nox-crete.com](mailto:corporate@nox-crete.com)  
Site Web: [www.nox-crete.com](http://www.nox-crete.com)

#### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

**Numéro d'urgence** Chemtrec (800) 424-9300  
Chemtrec en dehors des États-Unis 703-527-3887

### Chapitre 2. Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classé

##### **Texte intégral des phrases en H voir section 16**

##### **Effets nocifs sur la physiochimie, la santé humaine et l'environnement**

Aucune information supplémentaire disponible

#### 2.2 Éléments d'étiquette

##### **Mentions de danger**

##### **Conseils de prudence**

##### **Prévention:**

Faible risque pour la manipulation commerciale habituelle par du personnel qualifié.

P101- Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

P102- Tenir hors de portée des enfants.

P103- Lisez attentivement et suivez les instructions

##### **Réponse:**

##### **Disposition:**

P501 - Éliminer le contenu ou le contenant conformément à la réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

#### 2.3 Autres dangers

Aucun connu

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

### Chapitre 3. Composition / informations sur les ingrédients

#### 3.1 Substances

Sans objet

# RELEASE AGENT 10 E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

### **3.2 Mélange**

Ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux lorsqu'il est évalué selon les critères établis dans la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

Conformément à l'article 29CFR 1910.1200(i), l'identité chimique spécifique (et/ou) de la concentration peut être retenue en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients est non dangereux ou sa concentration est inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérogènes, les toxines pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

## **Chapitre 4. Mesures de premiers secours**

### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

**Mesures de premiers secours généralités** Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Ne donnez jamais rien en bouche à une personne inconsciente.

**Premiers secours après inhalation** Si l'individu ressent des nausées, des étourdissements, des difficultés à Respiration Consultez immédiatement un professionnel de la santé. Sortez à l'air frais et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin.

**Premiers secours après un contact avec la peau** Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin. Retirer ou enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

**Mesure de premiers secours après un contact visuel** Lorsque vous portez des lentilles de contact, retirez-les si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consultez immédiatement un médecin. Rincer bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

### **4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**

**Symptômes/blessures après inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

**Symptômes/blessures après contact avec la peau** Peut provoquer une irritation de la peau ou une sensation de brûlure  
**Symptômes/blessures après contact visuel** Peut causer une irritation ou des blessures oculaires  
**Symptômes/blessures après l'ingestion** L'ingestion de ce matériau peut être nocive. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.  
L'aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique et des lésions pulmonaires.

### **4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire**

Aucune information supplémentaire disponible

## **Chapitre 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Agents extincteurs**

**Agent extincteur approprié**

Utilisez un produit extincteur adapté aux matériaux environnants.

# RELEASE AGENT 10 E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

<b>Agent extincteur inadapté</b>	Produits chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone N'utilisez pas de jet d'eau lourd
<b>5.2 Dangers particuliers découlant de la matière ou du mélange</b>	Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.
<b>Réactivité</b>	Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.
<b>5.3 Conseils pour les pompiers</b>	
<b>Instructions de lutte contre l'incendie</b>	Utilisez de l'eau pulvérisée ou du brouillard pour refroidir les récipients exposés.
<b>Équipement de protection pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (APRA) et équipement de protection complet lors de la lutte contre tout incendie chimique.
<b>Autres informations</b>	Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz/vapeurs nocifs peuvent être libérés. Ce produit peut rendre le sol glissant.

## L'article 6. Mesures de rejet accidentel

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Mesures générales</b>	Digue ou retenue de matériaux déversés. Prenez les précautions appropriées pour vous assurer votre propre santé et votre sécurité avant de tenter de contrôler les déversements ou de les nettoyer.
<b>6.11 Équipement de protection</b>	Équipez l'équipe de nettoyage d'un équipement de protection approprié.
<b>6.2 Précautions environnementales</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Informez les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.
<b>6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage</b>	Absorbez les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

## L'article 7. Manutention et stockage

### **7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité**

<b>Mesures de protection</b>	Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une bonne ventilation dans les zones de travail pour éviter la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les contenants bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou du brouillard.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### **7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de stockage</b>	Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les récipients bien fermés jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'emploi. Conserver du gel.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents oxydants puissants
<b>Température de stockage</b>	Évitez l'exposition à des températures glaciales.

## L'article 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### **8.1 Paramètres de contrôle**

#### **Limites d'exposition professionnelle**

### **8.2 Commandes d'exposition**

#### **Mesures d'ingénierie appropriées**

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur du produit TLV inférieur à spécifié



chemical solutions to **concrete** problems

# RELEASE AGENT 10 E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

### Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes de protection et/ou des écrans faciaux pour éviter tout contact avec les yeux, irritation ou blessure.

### Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés; bottes au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Laver la peau exposée souvent avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant la réutilisation.

### Protection respiratoire

La ventilation générale des pièces est normalement adéquate. Évitez de respirer le brouillard ou vapeurs de produit. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la TLV.

## Chapitre 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Émulsion lactée
Odeur	Douleur légère
Seuil d'odeur	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	100 °C (212 °F)
Point d'éclair	> 94 C > 200 F
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative (densité spécifique)	0,954 kg par litre 7,94 livres par gallon
Solubilité	Eau : Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Teneur en COV	100 grammes par litre

## L'article 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

Températures extrêmement élevées ou basses.

Agents oxydants puissants

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et divers hydrocarbures

## L'article 11. Renseignements toxicologiques

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue.

#### Irritation/corrosion cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau

#### Yeux

Peut provoquer de graves irritations et lésions oculaires.

#### Respiration ou sensibilisation cutanée

Peut provoquer une irritation respiratoire

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune donnée disponible

#### Cancérogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène par le National



chemical solutions to **concrete** problems

# RELEASE AGENT 10 E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

<b>Toxicité pour la reproduction</b>
<b>Toxicité pour certains organes cibles</b>
<b>Exposition unique</b>
<b>Exposition répétée</b>
<b>Risque d'aspiration</b>

Toxicology Program des États-Unis, le U.S. Occupational Safety and Health Act, ou l'Agence internationale Recherche sur le cancer (CIRC))
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

### Chapitre 12. Informations écologiques

<b>12.1 Écotoxicité</b>
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>
<b>12.5 Autres effets indésirables</b>

Non établi
Non établi
Non établi
Aucune information supplémentaire disponible
Éviter les rejets dans l'environnement

### ARTICLE 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'utilisateur de ce matériel a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients conformément à toutes les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.

### ARTICLE 14. Informations sur le transport

#### Conformément à ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA

##### 14.1 Numéro ONU

Pas de marchandises dangereuses au sens de la réglementation en matière de transport.

##### 14.2 Désignation officielle de transport ONU

Sans objet

##### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet

##### 14.4 Groupe d'emballage

Sans objet

##### 14.5 Dangers environnementaux

Aucune information supplémentaire disponible

##### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

##### 14.7 Transport en vrac selon

Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et recueil IBC Aucune information supplémentaire disponible

##### 14.8 Transport en vrac selon

##### CFR 49 173.15

Sans objet

### ARTICLE 15. Informations réglementaires

#### **15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange**

##### **15.1.2 Réglementation des États-Unis**

##### **L'article 313**

Ne contient aucun ingrédient égal ou supérieur au niveau de déclaration

##### **De Minimus**

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

##### **La TSCA**

Ce produit n'atteint pas ou ne dépasse pas le niveau de risque non significatif (NSRL) défini par l'État pour les cancérogènes ou le MALD pour les toxines pour la reproduction.



chemical solutions to **concrete** problems

# RELEASE AGENT 10 E

## Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015)

### 15.1.3 Réglementation du Canada

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPD.

DSL

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

### 15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune évaluation de l'innocuité chimique n'a été réalisée.

## L'article 16. Autres informations

Date de délivrance	23-10-2025
Version du	5.0
Numéro	12
Date de l'émission précédente	7-12-2023
Préparateur	Nox-Crete, Inc.
<u>Documentation de référence</u>	

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Nox-Crete, Inc, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont proposées à l'acheteur/utilisateur pour examen et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite selon laquelle les informations sont exactes, fiables, complètes ou représentatives et l'acheteur/utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas prévoir ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et/ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et/ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur/utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur/l'utilisateur remballe ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur/de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et d'autres informations nécessaires sont incluses avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tous les dangers associés à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

### Texte intégral des phrases H et P

Faible risque pour la manipulation commerciale habituelle par du personnel qualifié.

P101- Si un avis médical est nécessaire, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

P102- Tenir hors de portée des enfants.

P103- Lisez attentivement et suivez les instructions